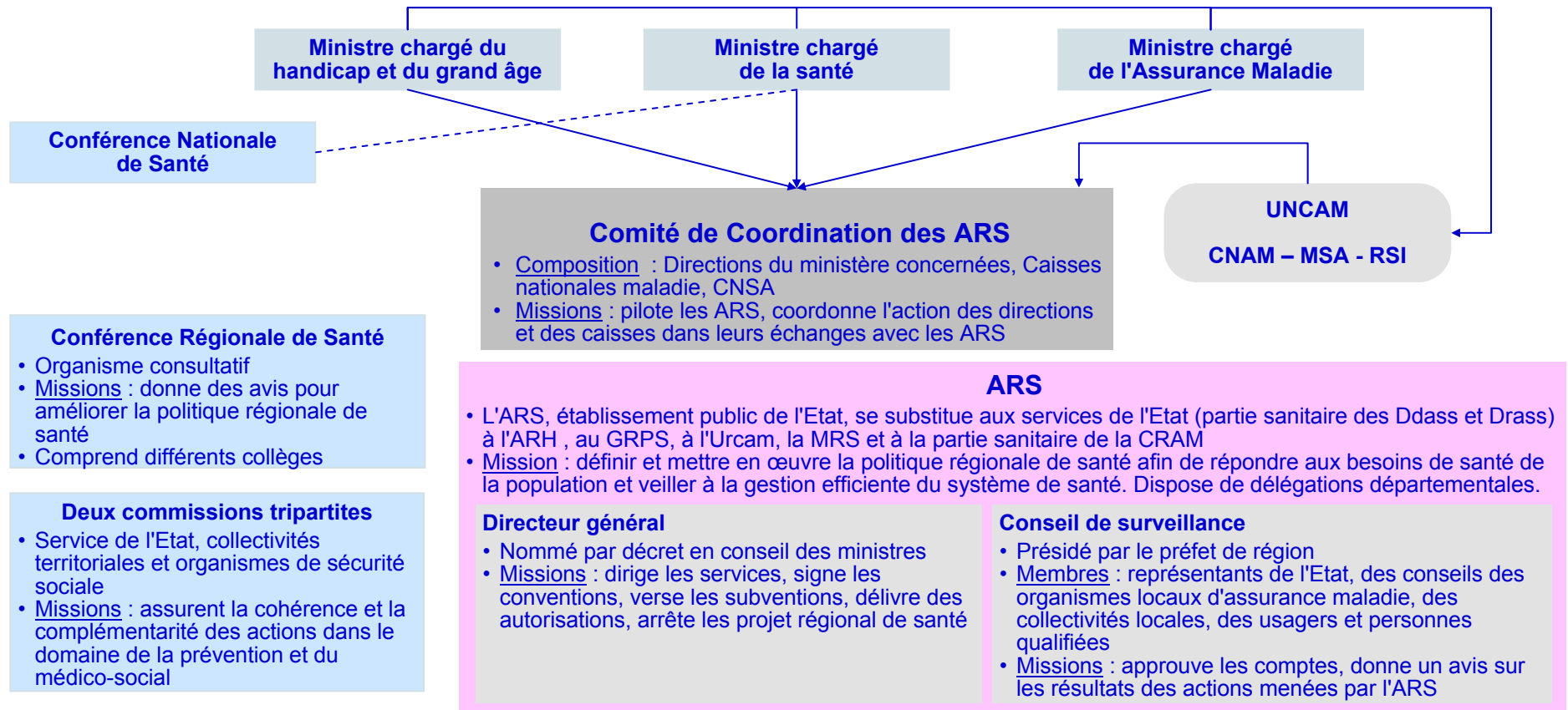


# Les ARS : gouvernance, organisation et domaines d'interventions



## Champ de compétence de l'ARS

- ARS régule, oriente et organise l'offre de services en santé afin de répondre aux besoins en soins et en services médico-sociaux.
- Elle autorise la création des établissements et service de santé et territoires de santé et médico-sociaux, contrôle leur fonctionnement, leur alloue les ressources qui relèvent de sa compétence.
- Elle veille et contrôle la qualité et la sécurité des actes médicaux et des produits de santé. Organise la Permanence des Soins
- Elle élabore les schémas régionaux d'organisation des soins
- Elle définit les territoires de santé. Sur certains d'entre eux, le DG-ARS peut constituer une conférence de territoire, composée de différents acteur.

**Professions de santé**

**Ambulatoire**

**Hôpital**

**Médico-social**

**Santé publique**